

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1048

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert,
M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Molac

ARTICLE 22

À l'alinéa 3, après le mot :

« matière »,

insérer les mots :

« de culture et d'usages du numérique, de protection des données personnelles et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter le renforcement de la formation des agents à l'utilisation du numérique comme levier de la transformation des administrations, à la fois pour répondre aux enjeux d'ouverture des données publiques et d'accès aux services publics, mais aussi de protection des données personnelles, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).